

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2018

Présents : BARBAZ Régis, MASNADA Véronique, PERROUX Jean-François, ANSARD Jacqueline, BARBAZ Damien, PESENTI Patrick, DONJON Gérard, GALLICE Danielle, SCHWARTZMANN Hervé

Absents excusés : NOWOTNY Dominique, GAILLARD Bertrand

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Adressage

Le plan de la commune et les noms des rues sont présentés. Le Conseil Municipal approuve le projet d'adressage et fixe le nom des 34 voies suivantes :

1-Route de l'Adret	13-Route des Turchets	24-Chemin de Grange à Lout
2-Route du Tour	14-Chemin de la Grange du Prince	25-Impasse des Corlios
3-Route des Mermoz	15-Chemin de Grange Neuve	26-Chemin des Roches
4-Chemin de la Bernette	16-Chemin de Grange Perret	27-Chemin de la Serpaz
5-Route de la Mairie	17-Chemin du Petit Bois	28-Impasse de Grange Berthet
6-Place Joseph Helle	18-Chemin de la Combe	29-Impasse des Fougères
7-Route du Verney	19-Chemin de la Nini	30-Chemin des Écoliers
8-Route du Gucher	20-Chemin des Moulins	31-Impasse des Boulins
9-Route de la Frasse	21-Chemin des Berthollets	32-Impasse des Kinkins
10-Impasse du Rafour	22-Chemin de la Scierie	33-Chemin de la Carrière
11-Route du Blanchet	23-Chemin de Grange Ribe	34-Impasse de la Clé des Bois
12-Route de Belledonne		

Un courrier sera adressé à chaque foyer pour informer de la nouvelle adresse.

Carte communale

L'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur doit désormais rendre son rapport.

Périscolaire

A compter du 7 janvier 2019, après consultation du Centre de Gestion de la Fonction Publique et Territoriale de la Savoie, un poste d'adjoint d'animation de 24h30 annualisées est créé.

L'agent recruté aura en charge la gestion de la cantine et de la garderie et remplacera l'ATSEM en poste à partir de 15h.

Revalorisation des loyers

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas revaloriser les loyers.

Mise en agence de la location de l'appartement au rez-de-chaussée du bâtiment Gîte communal

Face à la lourdeur de la gestion de la location de l'appartement, le Conseil Municipal décide de confier cette location à l'agence IDS à Pontcharra.

Application du régime forestier sur des parcelles communales de bois

Par délibération en date du 6 avril 2018, le Conseil Municipal a refusé d'appliquer le régime forestier sur trois parcelles d'une contenance totale de 2 ha 12 a 50 ca, situées à la Vorpillière et à la Côte du Bourget, à l'opposé de la forêt communale.

Monsieur le Préfet a demandé des précisions sur ce refus. Le Conseil Municipal confirme ce refus et rappelle que ces parcelles ont toujours fait partie du patrimoine privé de la commune. Vu la faible contenance et la faible valeur il n'est pas nécessaire de confier leur gestion à l'ONF.

Divers

- La directrice de l'école a fait l'acquisition d'une voiture électrique et a émis l'idée de l'installation par la commune d'une prise électrique qui pourrait servir à la recharge des batteries de son véhicule.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 25 janvier 2019.